

Le renouveau du système éducatif vient «d'en bas»

Lors de la prochaine Journée bernoise – germanophone – de la formation (Formation Berne organise cet événement dans le cadre de Swissdidac 2025) qui se tiendra le 20 novembre prochain dans les locaux flambant neufs de BERNEXPO, Olaf-Axel Burow, spécialiste en pédagogie et en innovation scolaire, se basera sur son ouvrage *Verlorene Zukunft*, pour présenter sept stratégies visant à adapter l'enseignement à l'ère numérique et à l'intelligence artificielle.

Il appelle tout particulièrement à une réforme éducative portée par les écoles elles-mêmes, et non par l'administration. Pour lui, les équipes pédagogiques doivent définir collectivement une vision d'avenir, soutenue

par une mission claire et des plans d'action concrets. Il défend par ailleurs une école inclusive et individualisée, où chaque élève bénéficie d'un accompagnement adapté, rendu possible grâce aux outils numériques. Selon lui, le métier d'enseignant-e doit en outre être revalorisé par une meilleure rémunération, des modèles de travail flexibles et plus d'autonomie.

Son discours pourrait être repris lors de la prochaine **Journée francophone des enseignant-es** qui se déroulera, rappelons-le, le **mardi 2 juin 2026 à Tramelan** et qui traitera tout particulièrement de l'importance et de la place à donner au numérique dans l'enseignement des prochaines années.

Pour une formation durable et de qualité

Lors de la conférence de presse d'août 2025, Formation Berne a rappelé son engagement en faveur d'une formation de qualité dans le canton. Celle-ci repose avant tout sur des enseignant-es capables de créer des relations positives, de motiver et d'accompagner les élèves dans leur développement. Le métier exige une formation académique solide et des compétences complexes. Formation Berne salue les mesures de décharge mises en place pour les maître-ses de classe (dès 2024) et les directions (dès 2025), qui améliorent les conditions de travail et libèrent du temps pour les tâches pédagogiques essentielles. L'initiative pour la qualité de la formation, soutenue par plus de 20000 signatures, vise à inscrire cet engagement dans la Constitution. Investir dans la formation, c'est investir dans la démocratie, la cohésion sociale et l'avenir. À noter que le Conseil-exécutif doit prendre une décision (peut-être effective au moment de la publication de cet article) pour donner suite à la validation de l'initiative. Il



aura eu le choix de réagir de différentes manières dans le but de donner son préavis au Grand Conseil: accepter et soutenir l'initiative telle quelle, la refuser, proposer un contre-projet direct sous la forme d'une autre reformulation dans la Constitution ou émettre un contre-projet indirect en modifiant par exemple la loi.

Formation Berne publie un guide sur les mesures disciplinaires possibles

Le guide de Formation Berne détaille les mesures disciplinaires applicables dans les écoles obligatoires du canton de Berne. Il insiste sur l'importance d'évaluer chaque situation individuellement et de suivre des procédures rigoureuses.

Les mesures légères, prises en classe ou par un-e enseignant-e spécialisé-e, visent à corriger le comportement tout en impliquant les parents. Pour des comportements graves ou répétés, des mesures formelles (avertissement écrit, menace d'exclusion) peuvent être décidées par la commission scolaire.

Des mesures temporaires comme le transfert d'établissement ou l'exclusion de certaines activités sont possibles pour stabiliser la situation. L'exclusion de l'enseignement, mesure exceptionnelle et temporaire (maximum 12 semaines), est encadrée par une procédure stricte et implique les parents.

Enfin, le guide rappelle l'obligation de signalement à l'APEA en cas de menace sur l'intégrité de l'enfant, même sans information préalable aux parents si nécessaire. Le guide complet est disponible sur le site de Formation Berne, rubrique «Conseil».

Entre ambition d'inclusion et réalité du terrain

L'intégration dans la partie francophone du canton. État des lieux

Le SEFFB a été invité, en juin dernier, par les autorités politiques régionales (Conseil du Jura bernois) à dresser un état des lieux de la mise en œuvre du dernier concept d'intégration. Le syndicat s'est appuyé à la fois sur un sondage mené auprès des enseignant-es spécialisé-es et sur l'analyse réalisée par l'association des logopédistes (ARLD-BE). Synthèse du bilan présenté: Depuis 2022, la révision de la Loi sur l'école obligatoire vise une intégration accrue des élèves à besoins particuliers dans les classes ordinaires. Plusieurs modifications ont alors été introduites, notamment le transfert des prestations de la Direction de la santé publique à celle de l'instruction publique.

Par ailleurs, un système structuré autour de trois types de mesures a été instauré dans les écoles ordinaires: mesures ordinaires (OMO), soutien élargi (SE) et mesures renforcées intégrées (OsEO). Enfin, un poste de conseil et de soutien aux écoles a été créé pour accompagner cette réforme.

Toutefois, la mise en œuvre révèle plusieurs problématiques, notamment une disparité entre les écoles quant aux ressources SE disponibles. À cela s'ajoute le fait que les directions d'établissement, souvent dépourvues d'expertise spécifique, se trouvent en première ligne pour attribuer ces ressources.

La suppression des écoles de pédagogie curative et le transfert des thérapeutes (logopédistes, psychomotricien-nés) vers les écoles publiques ont également bouleversé les pratiques établies. Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE), désormais principalement centré sur la procédure PES (OsEO), n'assure plus l'accompagnement des écoles comme auparavant.

Le sondage met en évidence une évolution significative de l'activité des enseignant-es spécialisé-es. Le poids administratif, les collaborations interprofessionnelles et les modalités d'enseignement sont les aspects les plus affectés.

Si ces personnes reconnaissent une meilleure prise en compte des besoins des élèves, elles dénoncent toutefois une lourdeur administrative, des effectifs élevés, une multiplication des séances, et parfois un manque de compréhension mutuelle avec les titulaires de classe.

Les projets pédagogiques OMO et SE sont jugés utiles, mais les projets individualisés (liés aux mesures OsEO) sont perçus comme lourds et inefficaces.

L'insatisfaction est particulièrement marquée au cycle 1, où des titulaires doivent gérer seul-es des situations complexes, faute de soutien suffisant.

En ce qui concerne plus spécifiquement la logopédie, la réforme a recentré la prise en charge sur les services publics pour les enfants de 4 à 16 ans, reléguant les tranches 0-4 ans et 16-20 ans aux cabinets privés.

Ce changement a conduit à la fermeture de plusieurs cabinets, faute de patient-es dans les nouvelles tranches d'âge ciblées et à une centralisation des services sur Bienne. Des compromis ont permis de poursuivre temporairement certains suivis existants, mais les délais d'attente se sont allongés, parfois au-delà d'une année.

Ainsi, certains enfants commencent leur scolarité avec des troubles non traités, en l'absence de prise en charge disponible, ce qui complique le travail des enseignant-es dès l'entrée à l'école. Le canton a réagi dernièrement en créant un nouveau poste de soutien et de conseil dédié spécifiquement à la logopédie.

Qu'en est-il de la pénurie d'enseignant-es dans notre région?

C'est la question à laquelle le groupe de suivi de la pénurie de personnel enseignant dans l'espace BEJUNE tentera de répondre dans les prochains mois. Ce groupe de travail, mandaté par le Comité stratégique de la HEP BEJUNE, aura pour tâche «d'évaluer, à l'aide d'indicateurs chiffrés, le risque d'apparition d'une pénurie de personnel enseignant au cours des prochaines années». L'Intersyndicale BEJUNE sera représentée dans

ce groupe. Il s'agira pour cette dernière d'alerter les autorités cantonales respectives non pas uniquement sur des chiffres, mais également au niveau qualitatif de l'occupation des postes.

Des mesures pour le moins préventives devraient suivre. Les exemples d'actions prises par les cantons allemands, et plus particulièrement par le canton de Berne, seront alors utiles.